

MENTION COMPLEMENTAIRE AIDE A DOMICILE
Arrêté du 10 Septembre 2004 (annule l'arrêté du 28 Juillet 1995)

1 FINALITE DU DIPLOME

Répondre dans la limite de ses compétences et en lien avec les partenaires sanitaires et sociaux aux besoins de la vie quotidienne des familles, des personnes âgées ou handicapées et contribuer au maintien de la vie sociale

2 SECTEURS D'ACTIVITE CONCERNES

Organismes de maintien à domicile : associations, collectivités territoriales, employeurs particuliers

3 ORGANISATION DE LA FORMATION

La préparation est réalisée en alternance. Elle nécessite **576 h** de formation en centre et **512 h** (ou 16 semaines) de stage en structure et au domicile privé des personnes. La formation peut être allégée pour les titulaires de certains diplômes (voir arrêté de création).

Les élèves en formation initiale devront effectuer l'ensemble des périodes de formation soit :

- six semaines en structures médico-sociales ou sociales accueillant des personnes handicapées (enfant ou adultes) ou des personnes âgées
- dix semaines au domicile privé de familles, de personnes handicapées ou âgées. Cette période peut être répartie sur l'année scolaire sur deux jours semaines pendant 28 semaines (voir document : horaires en MCAD pour R 2006)

☞ Les établissements devront organiser les PFE en se référant à **l'organigramme présenté ci dessous.**

Toutefois le choix des dates est laissé à l'initiative des établissements en concertation avec le milieu professionnel. Il prend en compte l'origine des élèves et le projet pédagogique construit pour la section dans chaque établissement

Les PFE doivent obligatoirement faire l'objet d'une convention entre le chef d'entreprise accueillant les élèves et le chef d'établissement scolaire,. Voir note de service N°96-241 du 15 octobre 1996 (BO N°38 du 24 Octobre 96) modifiée par la note de service DESCO A7 n° 259 du 13 juillet 2001.

Il est rappelé l'obligation de vaccination obligatoire suivante :

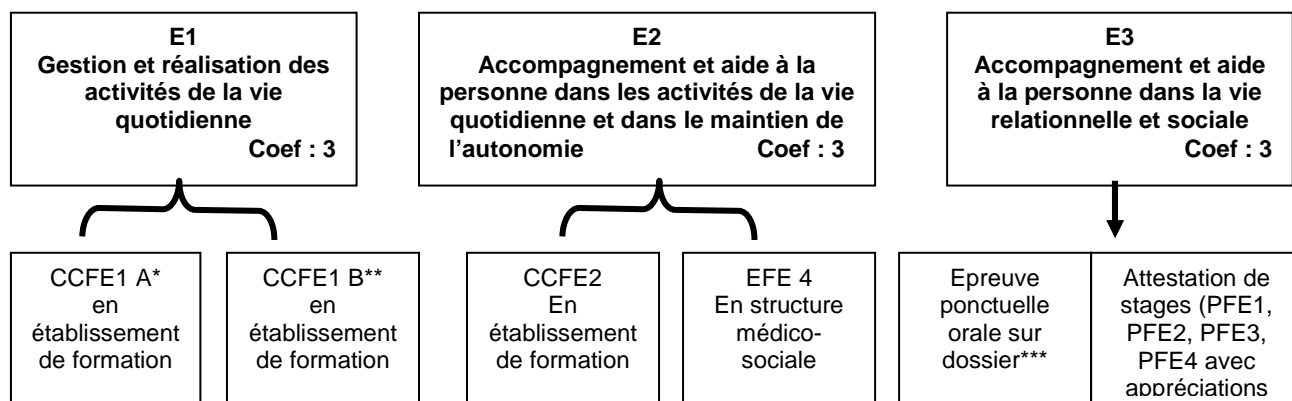
L'article L10, loi du 18 Janvier 91 du code de la santé publique impose outre les vaccinations obligatoires (la diphtérie, le tétanos-polio, la typhoïde, la tuberculose (BCG) la vaccination contre l'hépatite B pour les personnes exerçant une activité professionnelle dans un organisme public ou privé de prévention ou de soin.

La note service 93-077 du 12 Janvier 1993 du MEN rappelle que cette obligation doit être respectée pour les **élèves** ou étudiants qui doivent effectuer une part de leurs études dans les structures sanitaires et sociales définies dans l'arrêté du **15 Mars 91** (Art.1,2.)

Les élèves de la M C Aide à domicile sont concernés par cette obligation et il convient de rappeler aux établissements qui offrent cette formation qu'il ne peut y avoir de dérogation à l'obligation de vaccination contre l'hépatite B . Si les élèves de BEP CSS répondent à cette exigence, il faudra cependant le vérifier et prévoir cette vaccination à l'entrée en formation pour les autres élèves.

4 STRUCTURE DES EPREUVES et CALENDRIER

Elle porte sur les trois unités constitutives du diplôme



* CCF : Contrôle en Cours de Formation

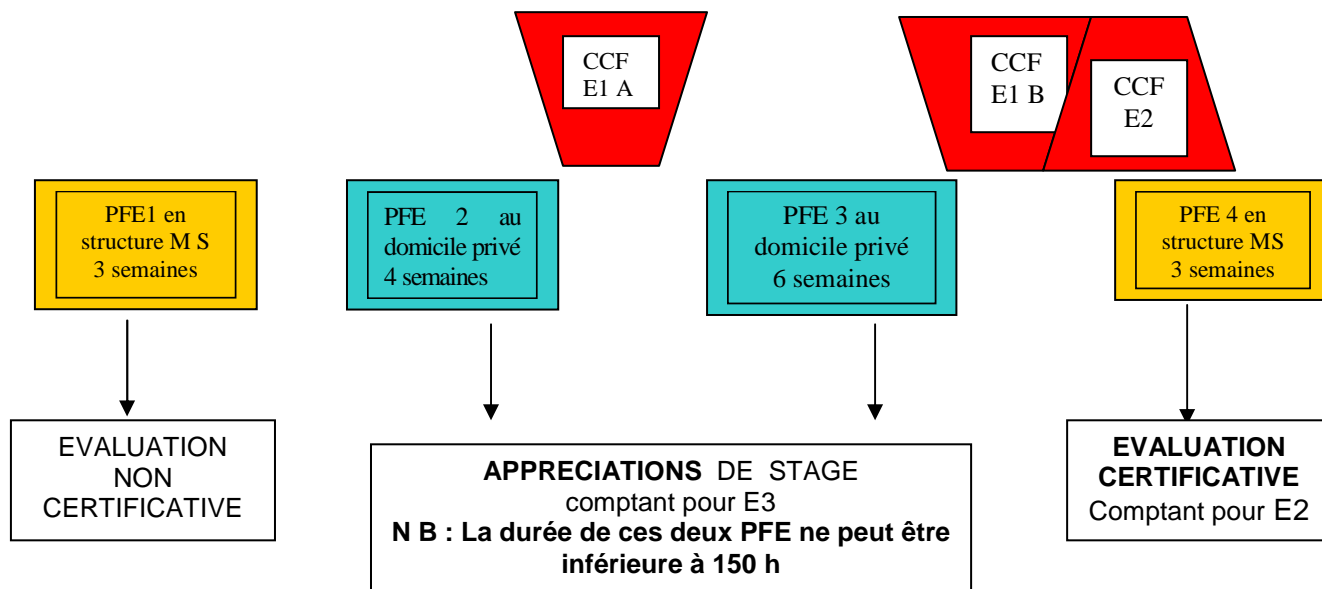
** EFE : Evaluation de la Formation en Entreprise

*** Le candidat ne sera autorisé à passer l'épreuve E3 que si son dossier est complet : dossier + attestations + appréciations de stage

N B : selon l'article 9 de l'arrêté du 10 septembre 2004 les titulaires de certains diplômes peuvent bénéficier de dispenses d'épreuves : se référer à l'annexe VI .

CALENDRIER INDICATIF DES PFE et PLANNIFICATION DES EVALUATIONS :

Sept	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin
------	------	------	------	-------	------	------	-------	-----	------



La durée de la formation en milieu professionnel est de 16 semaines ou **512 heures**

Les stages en structures médico-sociales concernent les maisons de retraite, maisons de long et moyens séjours, Cantou, MAS, MAPAD, MAPAR, etc..

Les stages au domicile privé concernent les domiciles privés individuels de particuliers et/ou les domiciles privés dans le cadre de structures associatives.

TABLEAU RECAPITULATIF DES MODALITES D'EVALUATION DES EPREUVES
EPREUVE E1 : Gestion et réalisation des activités de la vie quotidienne Coefficient 3

Nombre D'évaluation	Modalités	Savoirs associés évalués	Document d'évaluation*	Jury
<p>CCFE1 A 1 évaluation en centre de formation</p>	<p>Compétences évaluées : voir annexe 1 L'épreuve prend appui sur une situation professionnelle Durée : 2h maxi au total par élève réparties ainsi <u>partie écrite</u> : 10 min organisation du travail <u>partie pratique</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 h : (y compris entretien et rangement des locaux) : préparer une partie d'un repas (On donne une liste de denrées et un livre ou un fichier de recette) - 0h30 : (y compris entretien et rangement du matériel) : <ul style="list-style-type: none"> ➤ assurer l'entretien et l'hygiène du cadre de vie ou l'entretien du linge ➤ participer à la gestion des stocks, du budget ou à la gestion des documents de la vie quotidienne - 15 + 5 = 20 min : <p>Evaluer l'activité réalisée et répondre par écrit aux questions du jury pour justifier les choix effectués et les techniques mises en œuvre</p>	<p>S31 Technologies et techniques d'alimentation</p> <p>S32 Technologies et techniques d'entretien du cadre de vie</p> <p>S 33 Gestion et organisation familiale</p> <p>S4 Technologies du logement</p>	<p align="center">Fiche d'évaluation CCF E1A et B /20 pts</p>	<p>Le PLP Biotechnologie de la classe titulaire du DE CESF</p> <p>-1 ou plusieurs professionnels convoqué(s) par l'établissement</p> <p>Prévoir d'évaluer 2 à 3 élèves dans la séance</p>
<p>CCFE1 B 1 évaluation en centre de formation</p>	<p>Compétences évaluées : voir annexe 1 Durée : 2h30 maxi au total par élève La situation professionnelle présentera en plus de la préparation des repas plus d'activités à réaliser que de temps nécessaire, il conviendra à l'élève de choisir parmi ces activités en fonction des priorités et du temps imparti et de justifier ses choix. La répartition est la suivante : <u>partie écrite</u> : 15 min organisation du travail <u>partie pratique</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 h30 maxi y compris entretien et rangement des locaux : concevoir un repas et en réaliser une partie On donne : une liste de denrées et un livre de recette - 0h30 : y compris entretien et rangement du matériel : <ul style="list-style-type: none"> ➤ assurer l'entretien et l'hygiène du cadre de vie ou l'entretien du linge ➤ participer à la gestion des stocks, du budget ou à la gestion des documents de la vie quotidienne <p>Ces deux parties s'organisent en complémentarité avec le CCF E1A</p> <ul style="list-style-type: none"> - 15 min : <p>Evaluer l'activité réalisée et répondre aux questions du jury pour justifier les choix effectués et les techniques mises en œuvre</p>	<p>S31 Technologies et techniques d'alimentation</p> <p>S32 Technologies et techniques d'entretien du cadre de vie</p> <p>S 33 Gestion et organisation familiale</p> <p>S4 Technologies du logement</p>	<p align="center">Fiche d'évaluation CCF E1A et B / 20 pts</p>	<p>Le PLP Biotechnologie de la classe titulaire du DE CESF</p> <p>Prévoir d'évaluer 2 à 3 élèves dans la séance</p> <p>-1 ou plusieurs professionnels convoqué(s) par l'établissement</p>

**EPREUVE E2 : ACCOMPAGNEMENT ET AIDE A LA PERSONNE DANS LES ACTIVITES DE LA VIE QUOTIDIENNE ET
DANS LE MAINTIEN DE L'AUTONOMIE Coefficient : 3**

Nombre D'évaluation	Modalités	Savoirs associés évalués	Document d'évaluation*	Jury
<p>CCFE2 A 1 évaluation en centre de formation</p>	<p>Compétences évaluées : voir annexe 2 Durée : 1h maxi au total par élève soit : <u>Organisation du travail</u> et évaluation des savoirs associés S34 : 20 min Réalisation : - 0h30 : (y compris entretien et rangement des locaux) : Après avoir analysé la situation, l'élève réalise dans le contexte d'une structure médico-sociale une technique simple de soins d'hygiène corporelle ou de confort et devra transmettre à l'oral l'action accomplie Entretien avec le jury : 10 min : Evaluer l'activité réalisée et justifier son action</p>	<p>S34 Technologie et techniques d'aide sanitaire</p>	<p align="center">Fiche d'évaluation CCF E2A /20 pts</p>	<p>Le PLP STMS titulaire du DE d'infirmier de la classe</p> <p>-1 ou plusieurs professionnels convoqué(s) par l'établissement</p> <p>Prévoir d'évaluer 2 à 3 élèves dans la séance</p>
<p>CCFE2B 1 évaluation en centre de formation</p>	<p>Compétences évaluées : voir annexe 2 Durée : 2h maxi au total par élève répartie en deux parties : Partie 1 : 1h environ <u>Organisation du travail</u> et évaluation des savoirs associés S 34 et S 35 : 0h20 min Réalisation : - 0h30 : (y compris entretien et rangement des locaux) : Après avoir analysé la situation, l'élève réalise dans le contexte d'une structure médico-sociale une technique de soin d'hygiène corporelle ou de confort et une technique d'aide aux activités motrices et devra transmettre à l'écrit les anomalies et l'action accomplie Entretien avec le jury : 0h10 min : Evaluer l'activité réalisée et justifier les choix effectués. Prévoir d'évaluer 2 à 3 élèves dans la séance. Partie 2 : 1h L'élève devra justifier les activités mises en œuvre dans la situation à l'aide des savoirs de physiopathologie et ceux liés à la connaissance des publics</p>	<p>S34 Technologie et techniques d'aide sanitaire S 35 Techniques de manutention des personnes à mobilité réduite</p> <p>S11 Connaissance des publics S2 Physiopathologie</p>	<p align="center">Fiche d'évaluation CCF E2B /20 pts</p>	<p>Le PLP STMS titulaire du DE d'infirmier de la classe</p> <p>-1 ou plusieurs professionnels convoqué(s) par l'établissement</p>
<p>EFE 4 1 bilan en structure médico sociale</p>	<p>Le bilan de la PFE est centré sur les techniques indiquées dans l'annexe 2 L'évaluation est effectuée par le professionnel tuteur. Le bilan est réalisé conjointement par le tuteur et un enseignant responsable du suivi de la PFE. Afin d'évaluer la compétence C21 et les savoirs associés S11 relatifs à la connaissance des publics il sera demandé au stagiaire au moment de la visite du professeur de présenter la structure, les usagers et leurs caractéristiques et d'établir un bilan personnel de la PFE (relation avec les usagers et le personnel, activités réalisées, difficultés rencontrées..)</p>	<p>S34 et S35</p>	<p align="center">Fiche d'évaluation EFE 4 / 20pts</p>	<p>Le PLP STMS titulaire du DE d'infirmier de la classe</p> <p>-1 ou plusieurs professionnels convoqué(s) par l'établissement</p>

EPREUVE E3 : ACCOMPAGNEMENT ET AIDE A LA PERSONNE DANS LA VIE RELATIONNELLE ET SOCIALE
Coefficient : 3

☛ Epreuve ponctuelle orale

Nombre D'évaluation	Modalités	Savoirs associés évalués	Document d'évaluation	Jury
<p align="center">E3 Epreuve orale sur dossier</p>	<p>Durée : 45 min L'épreuve prend appui sur un dossier de 15 pages, annexes non comprises élaboré par la candidate au cours de ses PFE au domicile privé. Il contient les attestations de stage et les fiches d'appréciation de la PFE au domicile privé des personnes. Il présente obligatoirement</p> <ul style="list-style-type: none"> - le cadre d'exercice professionnel - deux situations différentes (niveau d'autonomie, environnement humain des personnes) choisies par la stagiaire parmi les situations concernant le domicile privé <p>L'une concerne obligatoirement des activités de maintien de la vie sociale et de loisirs (C 44) Il précise les besoins identifiés, les moyens mis en œuvre et le rôle de la MCAD dans le dispositif mis en place et dans l'accompagnement des personnes. N B : Le dossier est remis complet au centre d'examen 8 jours avant l'entretien avec le jury. En cas d'absence du dossier et ou des attestations de formation et ou des fiches d'appréciations le candidat n'est pas autorisé à passer l'épreuve. Déroulement de l'épreuve</p> <ul style="list-style-type: none"> - 15 min maxi exposé du candidat sur sa situation dans le contexte professionnel et sur le choix des situations présentées - 30 min entretien avec le candidat permettant d'évaluer les compétences et les savoirs associés prévus en E3 et tout particulièrement le C44 <p>Le jury évalue également la capacité du candidat à analyser son vécu professionnel et à s'inscrire dans la méthodologie d'intervention de l'aide à domicile</p> <p>☛ Prévoir 1h 15 par candidat (lecture du dossier, préparation des questions, interrogation et évaluation)</p>	<p>S1 Sciences médico-sociales S12 L'environnement social des publics S13 Cadre juridique et institutionnel du maintien à domicile S14 Le cadre relationnel de l'aide à domicile S15 Méthodologie d'intervention de l'aide à domicile S16 Notions de droit appliquées au secteur professionnel S34 Techniques de services à l'usager à domicile S36 Techniques de développement et de maintien de l'autonomie, techniques d'animation</p>	<p align="center">Fiche d'évaluation nationale</p>	<p>Le PLP STMS titulaire du DE d'infirmier de la classe ou le PLP Biotechnologie titulaire du DE CESF</p> <p>-1 ou plusieurs professionnels convoqué(s) par l'établissement</p>